
**Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis no 30-2018-DISREN-
Demande de crédit de CHF 1'972'840 pour la réalisation d'investissements sur le domaine
transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes.**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie le 1^{er} mars en présence de Madame Chantal Landeiro et Monsieur Gérard Produit tous 2 membres du CODIR et de Monsieur Patrick Freudiger, secrétaire général qui nous ont fourni toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du préavis.

Une 2^{ème} réunion a eu lieu le 14 mars pour répondre à certains doutes qui ont été levés par les explications de Monsieur Freudiger.

A noter que pour la première fois, une commission du Conseil Intercommunal doit non seulement répondre de la nécessité du projet, mais également de sa faisabilité financière.

Cet investissement doit permettre de :

- Remplir les obligations contractuelles de TéléDôle SA envers la Sogestar et garantir, grâce au loyer perçu, l'amortissement des installations propriété de TéléDôle SA et le prêt contracté pour leur construction, ce qui garantit l'équilibre financier de TéléDôle SA et en conséquence les risques pour le Conseil Régional, son principal actionnaire. En effet grâce à ces investissements, le loyer payé par la Sogestar passe à CHF 350'000.- pour 2018-2019 puis à CHF 500'000.- dès la saison 2019-2020. D'après son budget, TéléDôle SA sera alors à même de procéder à un amortissement de CHF 100'000.- pour 2018-2019 et de CHF 225'000.- annuellement dès 2019-2020. La santé financière de la société semble donc enfin assurée pour les années à venir.
- Relier deux domaines de ski complémentaires par la construction d'un nouveau télésiège au départ des Dappes, point d'entrée du domaine de la Dôle avec arrivée au sommet du domaine français et de l'arrivée des télésièges du Balancier et des Jouvencelles qui sera rénové.
- Offrir des conditions de ski optimales pour tous les niveaux, grâce aux pistes faciles dédiées à l'apprentissage du ski sur la partie française et aux pistes plus engagées et nouvellement réaménagées de la partie suisse. En outre, la neige de culture produite sur la partie française permettra de sécuriser le début de saison essentiel pour fidéliser la clientèle. Les compétiteurs suisses et français ne sont pas oubliés avec la création sur les pentes du Balancier d'un stade dédié à leurs entraînements.
- Faciliter et encourager la circulation entre les deux domaines par la création d'un abonnement mains libres unique au prix de l'actuel forfait suisse.
- Améliorer la zone d'accueil des Dappes avec le réaménagement du parking et la création d'un bâtiment d'accueil. Cette zone d'accueil sera à disposition tant des skieurs l'hiver que des randonneurs nombreux l'été au départ des excursions dans cette région.

- Créer une zone de découverte du ski (jardin des neiges) au pied des Leyseneys, proche de la zone d'accueil des Dappes. Une telle zone manque actuellement cruellement sur le domaine de la Dôle.
- Pérenniser la zone du Tabagnoz par la reconstruction du bâtiment de départ des installations et l'acquisition du terrain l'hébergeant.
- Faire la promotion de ce domaine transfrontalier par un marketing et une signalétique unifiée pour y attirer et fidéliser les skieurs de tous niveaux de notre région.

Afin d'optimiser le fonctionnement des deux massifs voisins (CH + F) et générer de meilleurs résultats économiques, il est nécessaire de réaliser différents investissements qui s'élèvent à près de CHF 17 millions (dont plus de 72% du montant sera apporté par les partenaires français). L'évolution du loyer qui sera versé à TéléDôle SA est subordonnée à la réalisation de ces investissements.

En conclusion, la commission est persuadée que le préavis 30-2018 représente le pas à faire pour réaliser un véritable projet régional et faire en sorte de régler un problème : stopper les pertes endémiques de TéléDôle SA. C'est l'unique solution sensée et la participation des nombreuses Communes des cercles porteurs et solidaires A et B confirme le bien fondé du mécanisme DISREN pour un VRAI projet régional.

La Commission chargée de rapporter sur ce préavis, recommande fortement au Conseil Intercommunal de l'accepter tel que présenté par le CODIR.

La Commission :

Gérard Mury

François Vautier

Pierre Stampfli

Robert Derbigny